

N° CG 2007/I - ME/03
Séance du 14 DEC. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 DEC. 2006

BUDGET PRIMITIF 2007

VIE LOCALE (POLITIQUE F 03)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général
- VU l'avis de la Commission de l'Aménagement et de la Territorialité du 21 novembre 2006 et des Commissions Réunies du 12 décembre 2006

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Propose d'inscrire au BP 2007 un montant total de 11 719 920 € en crédits de paiement (10 350 000 € en investissement et 1 369 920 € en fonctionnement) et de 7 500 000 € en autorisation de programme qui se répartit ainsi :

Programme F 031 - développement local

En investissement :

- ♦ 600 000 € en autorisation de programme
- ♦ 550 000 € en crédits de paiement

En fonctionnement :

- ♦ 1 350 000 € en crédits de paiement
- ♦ 10 000 € en recettes

Programme F 032 - partenariat avec les grandes villes

En investissement :

- ♦ 4 700 000 € en crédits de paiement

Programme F 034 - patrimoine communal

En investissement :

- ♦ 3 150 000 € en autorisation de programme
- ♦ 3 100 000 € en crédits de paiement

Programme F 035 – contractualisation avec la CAC et la CAMSA

En investissement :

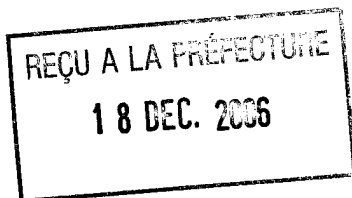
- ♦ 3 750 000 € en autorisation de programme
- ♦ 2 000 000 € en crédits de paiement

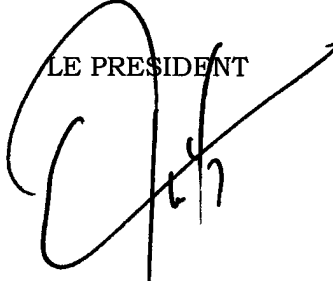
Journée des secrétaires de Mairies

En fonctionnement :

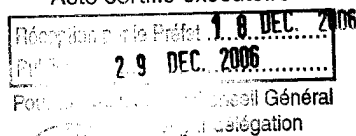
- ♦ 19 920 € en crédits de paiement

- Décide d'inscrire les crédits nécessaires à la politique « vie locale » au BP 2007 et donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de l'ensemble de cette politique.



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire




Ludovic LIONS

Adopté

.....voix contre

.....abstentions